



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 ou 81132 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 32 10 95 72

E-mail UNSA Eurométropole : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA Eurométropole: <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67: <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 840 - 13 février 2017

Accueil au 38RH

Le **8 février 2017**, M. Pierre LAPLANE, Directeur Général des services, a répondu au message du 3 février 2017 des syndicats **FO** et **UNSA** :

“Votre interpellation du 3 février dernier a retenu toute mon attention.

Les divers aspects du projet «38RH» continuent leur progression et l'objectif d'emménagement à la mi-avril est maintenu.

L'accueil du 38RH a été confiée à la DRL et plus précisément au service des Moyens Généraux. La mission d'accueil sera assurée par les personnels du standard téléphonique dont le projet d'organisation prévoit cette tâche, vu la baisse d'activité téléphonique.

Cela représente une opportunité pour ces agents qui verraien ainsi compléter leur mission d'accueil téléphonique par de l'accueil physique.

Cette information, partagée le 10 janvier dernier avec eux, semble avoir trouvé un écho positif et certains agents se sont déjà proposés pour cette nouvelle activité qui permettra de donner plus de visibilité aux métiers de l'équipe standard, d'enrichir et diversifier le métier dans une démarche de co construction avec les services prochainement implantés au 38RH. Cette nouvelle mission pourra faire l'objet d'une analyse après six mois de fonctionnement afin d'intégrer, le cas échéant, des actions correctives.

Ce dossier sera bien évidemment soumis au CHSCT et au CT.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations, que Mme Chanvrier, cheffe du service des moyens généraux, a d'ores et déjà pu vous détailler à l'occasion de la rencontre que vous avez eu avec elle le 24 janvier dernier. Plus globalement, le projet fait l'objet de points d'étape réguliers en CHSCT, je m'attacherai à ce que les comptes rendus puissent bien vous être communiqués comme prévu."

Télétravail

Le **10 février 2017** s'est tenue une réunion sur le télétravail.

L'administration a présenté ses **propositions de déploiement du télétravail pour 2017**, qui devraient être reprises dans une **délibération-cadre** soumise le **31 mars 2017** à la **Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg**.

L'**UNSA** a exprimé son **désaccord** avec plusieurs de ces **propositions**.

Nous rejetons principalement la **limitation du nombre des nouveaux-elles télétravailleurs-leuses** par l'instauration d'un **quota annuel de 100**, pour raison budgétaire. **Tous-tes les agents-es** - dont les activités permettent l'exercice du télétravail - doivent avoir la **possibilité de télétravailler**.

En conséquence, l'**UNSA** est également **opposée** à la **mise en place de critères d'éligibilité au télétravail priorisés**.

Un de ces critères ne manque d'ailleurs pas de saveur. C'est celui des **conditions de travail particulières** :

- Bureau partagé
- Open space ou espace collaboratif
- Conditions dégradées (lumière, bruit,...)

L'administration reconnaît donc implicitement que son nouveau dada - espaces collaboratifs prévus au 38RH, avant une extension au Centre Administratif - va **détériorer les conditions de travail** des collègues installés-ées au 38RH.

Pour l'**UNSA**, l'**amélioration des conditions de travail**, en l'occurrence dans les **locaux administratifs**, est une **priorité**. Le télétravail ne peut être un palliatif à de mauvaises conditions de travail.

Autre point de **désaccord** : la **limitation du télétravail à 2 jours** par semaine ou par quinzaine, alors que le décret permet d'aller à 3 jours.